Le GUIDE des FAMILLES

Crèches, halte-jeux, écoles, restauration scolaire,
accueil avant et après l'école,
accueils de loisirs, activités le mercredi,…

Edition 2012/2013

VILLE DE CHELLES

www.chelles.fr

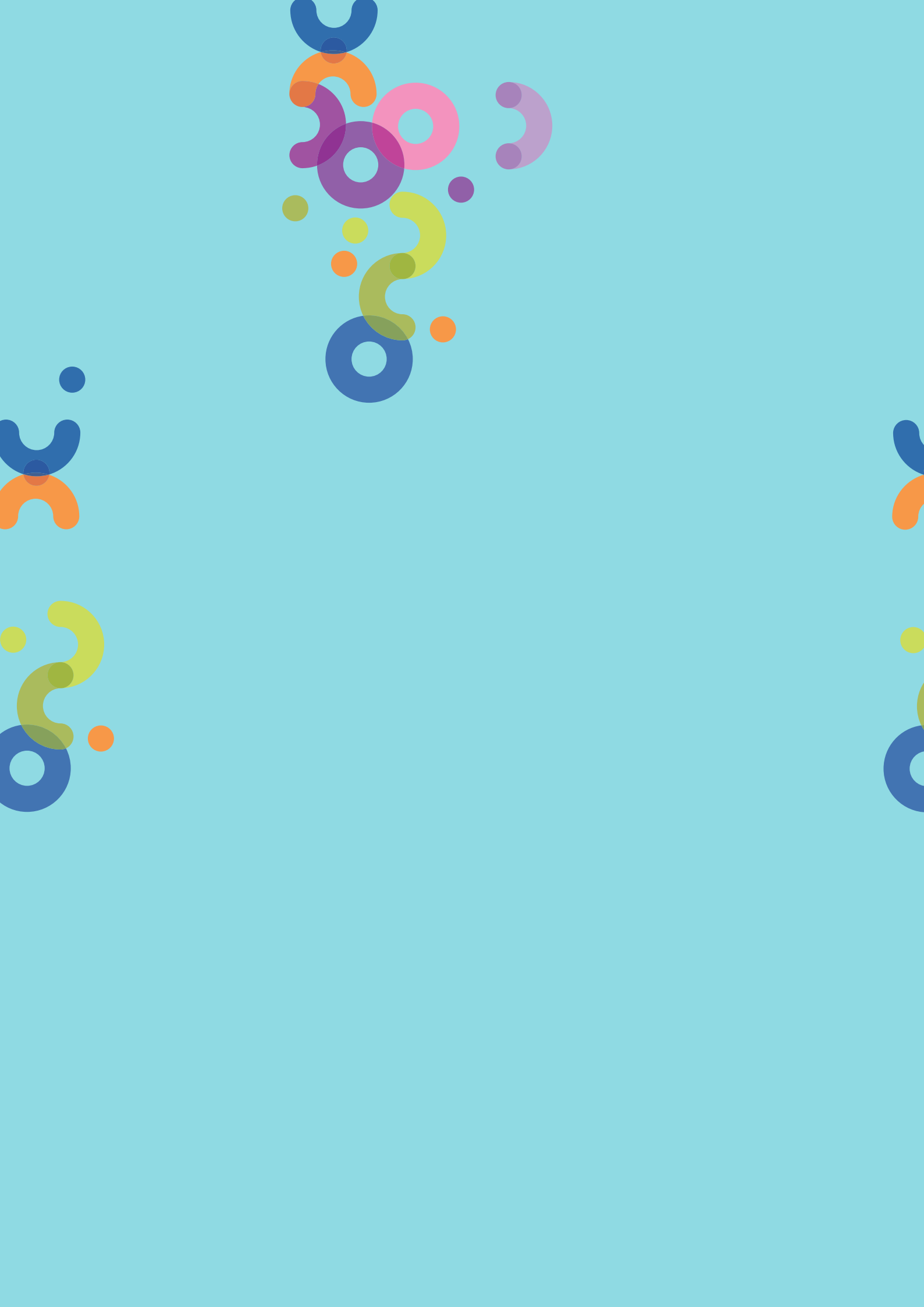

Jean-Paul PLANCHOU
Maire de Chelles,
Vice-Président du
Conseil Régional d'Ile-de-France

Emeric BRÉHIER
Adjoint
Chargé de l'administration générale,
de la communication,
des activités culturelles et
des nouvelles technologies

Petite enfance, enfance, éducation,...

Un guide unique pour faciliter les familles dans leur vie quotidienne,

Tout savoir sur les services aux familles, leur organisation, les inscriptions pour l'année scolaire 2012/2013

Madame, monsieur

Pour la deuxième année consécutive, nous avons le plaisir au nom de la municipalité de vous adresser ce guide des familles qui a pour objet de vous accompagner, vous parents dans vos démarches concernant la vie quotidienne de vos enfants durant l'année scolaire prochaine.

Cette année encore, nous avons souhaité simplifier vos démarches tout en prenant en compte ce qui a insuffisamment bien fonctionné l'année écoulée. Ainsi, dorénavant, vous pouvez effectuer vos réservations en accueil de loisirs des mercredis et des vacances directement sur le portail des familles. Vous pouvez toujours procéder au règlement de vos factures en ligne. Bien sûr, comme l'année dernière, vous pouvez faire établir votre quotient familial sans vous déplacer et en autorisant la Ville à utiliser vos données de la Caisse d'Allocations Familiales, le faire calculer sans aucune démarche.

Dans ce guide, vous pourrez également trouver l'ensemble des explications concernant les activités initiées par la municipalité au profit de vos enfants, mais également les tarifs municipaux pour chacune d'entre elles. Ceux-ci continuent à être extrêmement modiques et adossés à vos revenus, ce choix permettant d'assurer l'accès aux services publics locaux à toutes et tous.

Vous souhaitant bonne lecture,

Sommaire

Les nouveautés pour la rentrée 2012-2013 p. 6

De 0 à 12 ans : accueils, écoles, activités,... p. 9

Les tout-petits
A l'école
Les activités après l'école, le mercredi, pendant les vacances

Inscriptions, réservations... suivez le guide p. 27

4 étapes incontournables
Où, quand et comment faire vos démarches ?
Réservations : mode d'emploi
Calendrier pratique

Tarifs municipaux 2012 p. 35

Annexes p. 45

Bulletins (dossier administratif)
Autorisation consultation CAF Pro
Demande de prélèvement automatique

@ Guide téléchargeable sur www.chelles.fr

Quelles nouveautés pour l'année scolaire 2012-2013 ?

RÉSERVATIONS ET DEMANDES DE PLACE EN LIGNE SUR LE PORTAIL FAMILLES

A partir de la rentrée, les réservations pour les accueils de loisirs des mercredis et des petites et grandes vacances peuvent s'effectuer directement en ligne sur le portail familles via le site www.chelles.fr

Comme les années précédentes, aucune réservation n'est nécessaire pour les accueils avant et après l'école ainsi que pour la restauration scolaire dont le fonctionnement reste « à la carte ».

+ d'infos p 29

PLUS DE SOUPLESSE DANS LES RÉSERVATIONS DES MERCREDIS

Pour s'adapter à l'organisation des familles, les réservations des accueils de loisirs des mercredis (ou modifications de réservations) peuvent désormais s'effectuer jusqu'à 2 semaines avant la date souhaitée.

En l'absence de réservation ou pour les réservations effectuées en dehors des périodes indiquées, les enfants peuvent être accueillis. Cependant le tarif sera majoré : quotient familial x 1,5 (sauf sur justificatif médical).

+ d'infos p 29

UNE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE PRÉ-ÉTABLIE

Toutes les familles ayant effectué leur inscription administrative en 2011/2012 ont reçu à leur domicile leur dossier administratif déjà pré-rempli selon les informations préalablement communiquées. Si aucune modification n'est à apporter, il suffit de renvoyer le dossier signé, sans aucune autre pièce justificative.

LE QUOTIENT FAMILIAL CALCULÉ ET RENOUVELÉ AUTOMATIQUEMENT

La Ville vient d'adhérer à un nouveau service informatisé proposé par la Caisse d'Allocations Familiales qui permet, après autorisation des familles, d'obtenir les renseignements fournis par les familles concernant les déclarations de revenus. Ainsi, le quotient familial peut être calculé automatiquement par la mairie qui transmet par courrier aux familles (sans que celles-ci aient à se déplacer) le nouveau quotient familial valable pour l'année et mis à jour chaque année.

+ d'infos p 28

UNE COMMUNICATION VERS LES FAMILLES PLUS EFFICACE ET PLUS RAPIDE

Les familles qui le souhaitent peuvent recevoir des informations concernant leur enfant sur leur téléphone portable par texto ou sur l'espace personnalisé du portail familles : périodes de réservations pour les accueils de loisirs, dates d'inscriptions pour les séjours, stages sportifs, règlement de leur facture, actualité concernant leur enfant (déroulement de séjours, actualité à l'école, programme de l'accueil de loisirs,…)…autant d'outils de communications et d'informations actuels pour faciliter le quotidien des familles.

A savoir aussi :

INSCRIPTION AUTOMATIQUE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

Chaque enfant inscrit à l'école (maternelle ou élémentaire) est automatiquement inscrit à la restauration scolaire. Aucune démarche particulière n'est à effectuer. L'accès est « à la carte » avec une inscription au jour le jour et une facturation selon la présence effective de l'enfant.

QUOTIENT FAMILIAL ET TARIFS MUNICIPAUX APPLICABLES EN ANNÉE CIVILE

Depuis l'année dernière et pour se rapprocher du fonctionnement en année civile de l'administration fiscale (impôts sur le revenu), la Ville prend désormais en compte les ressources réelles des familles pour le calcul du quotient familial, toujours dans un souci d'équité.

+ d'infos page 28

DES DÉMARCHES POSSIBLES PAR CORRESPONDANCE

Faire calculer son quotient familial, envoyer son dossier administratif, ses demandes de place ou de réservations ... de nombreuses formalités sont toujours possibles sans se déplacer par courrier ou par mail.

+ d'infos page 30

Portail Familles ...

Toutes vos démarches en 1 clic
www.chelles.fr

Tous les bulletins de réservations et de demandes de place sont téléchargeables sur le site www.chelles.fr et disponibles en mairie à l'Espace Services.

coordonnées page 30

Plus simple, plus rapide : Le portail familles sur le site **www.chelles.fr**

Nouveau

RÉSERVATIONS ET DEMANDES DE PLACES EN LIGNE

Pour les accueils de loisirs des vacances et des mercredis, demandes de place (études surveillées, places en crèche,halte-jeux).

Consulter, imprimer, régler vos factures

en ligne via PAYBOX, un système de paiement sécurisé.

PAYBOX SERVICES

Modifier à tout moment les informations

qui vous concernent : changement de numéro de téléphone, d'adresse postale ou adresse mail.

Espace personnalisé

actualité sur les activités concernant votre enfant, les informations sur son école ou l'accueil de loisirs qu'il fréquente, les changements éventuels.

Informations générales sur les événements et l'actualité de la ville

consulter les menus de la cantine, les tarifs des services municipaux…

De 0 à 12 ans :

Les tout-petits
A l'école
Les activités après l'école, le mercredi, pendant les vacances

LES TOUT-PETITS

Tenant compte de l'évolution des structures familiales et des modes de vie, la Ville de Chelles s'applique à mettre en place des moyens et des structures permettant de répondre aux besoins des parents, et de les aider à concilier vie professionnelle et vie familiale : création de nouvelles crèches, propositions de différentes formules d'accueil, larges amplitudes horaires. Au sein d'équipements fonctionnels et accueillants, les équipes de la petite enfance mettent en place des méthodes éducatives de qualité favorisant la découverte et l'épanouissement de chaque enfant.

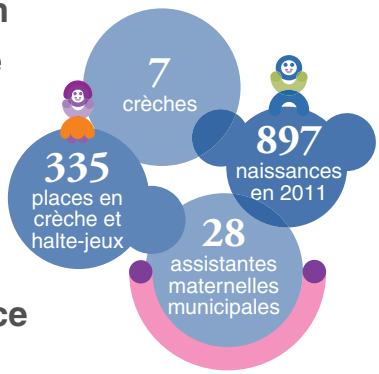

De nouveaux équipements à venir :

Fin 2012 : ouverture d'une nouvelle crèche de 45 places dans les anciens locaux du Centre communal d'action sociale, rue des Frères Verdeaux et d'un Relai Assistantes Maternelles (RAM), qui est un espace d'information et d'échanges avec les familles et les assistantes maternelles agréées.
Fin 2013 : ouverture d'un multi-accueil de 60 places dans le quartier Grande Prairie (Sud de la ville)

Futurs parents : conseils pratiques

1 . *La reconnaissance anticipée*

Si vous vivez en union libre ou si vous êtes pacsés et que vous attendez un enfant, la reconnaissance anticipée – acte juridique - permet d'établir officiellement et de façon irrévocable la filiation avec l'enfant. En effet, celle-ci n'est pas automatique lorsque les parents ne sont pas mariés, en particulier pour le futur père. Elle permet aussi l'exercice légal automatique de l'autorité parentale du père. A défaut, c'est la mère seule qui l'exerce jusqu'à la reconnaissance. Pour l'établir, il vous suffit de vous rendre dans la mairie de votre choix, muni d'une pièce d'identité.

2 . *La déclaration de naissance*

La naissance d'un enfant doit faire l'objet d'une déclaration à la mairie du lieu de naissance, au maximum, dans les 3 jours (à compter du lendemain du jour de l'accouchement). Dans certains hôpitaux ou cliniques, les services de l'état-civil organisent des permanences au sein de l'établissement.

3 . *Les différentes aides possibles :*

a/ Dispositif PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant)

Pour la naissance, l'adoption d'un enfant, les modes de garde, vous pouvez bénéficier d'allocations de la Caisse d'Allocations Familiales, dont les montants varient en fonction de votre situation familiale et financière.

- Prime à la naissance ou à l'adoption
- Allocation de base
- Complément de libre choix du mode de garde (pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée)
- Complément de libre choix d'activité pour les parents qui réduisent ou cessent leur activité pour élever son leur(s) enfant(s). Renseignements : CAF de Seine-et-Marne

CAF
de Seine-et-Marne
77024 Melun cedex
0 810 25 77 10
Prix d'un appel local
depuis un poste fixe
www.melun.caf.fr

b/ Les aides et espaces d'informations du Conseil Général de Seine-et-Marne

Bébé Bonus

Depuis le 1er juillet 2006, le Département verse une aide financière aux familles résidant en Seine-et-Marne et qui emploient, pour la garde de leur(s) enfant(s), une assistante maternelle agréée (hors crèche familiale) ou un(e) employé(e) à domicile déclaré(e), jusqu'aux 3 ans de l'enfant.

L'allocation est versée chaque trimestre et son montant est déterminé en fonction de la situation individuelle de la famille (niveau de revenus et nombre d'enfants à charge). Renseignements Hôtel du département

Hôtel du département
12, rue des Saint-Pères
77 000 Melun
Tél. : 01 64 14 77 77
www.seine-et-marne.fr

Service de la PMI (Protection Maternelle Infantile) - Maison Départementale des Solidarités du Conseil Général de Seine-et-Marne

Maison Départementale des Solidarités
25 av. du Gendarme Castermant
77508 Chelles cedex
Tél. : (service petite enfance) : 01 64 26 51 05

- Suivi de la grossesse : consultations prénatales, suivi à domicile par une sage-femme pendant la grossesse et après l'accouchement.
- Suivi de la santé des enfants (0 à 6 ans) : consultations médicales, permanences de puéricultrices, bilan de santé des 3-4 ans en école maternelle.
- Permanences PMI : pesées, conseils sur l'alimentation, allaitement, soins…
- Consultations PMI : assurées par un médecin (sur rendez-vous).
- Le service social de la Maison des Solidarités de Chelles propose un accueil sans rendez-vous tous les matins.

Renseignements Maison Départementale des Solidarités

c/ Les aides de la Ville :

Des tarifs individuels calculés selon les ressources des familles.

Pour rendre accessibles les services au plus grand nombre, les tarifs des accueils de la petite enfance, comme l'ensemble des services municipaux, sont établis d'après le quotient familial calculé en fonction de la situation familiale (revenus, nombre d'enfants…).

Modalités d'inscription p.28
Tarifs 2012-2013 p.35

Bien choisir
le mode d'accueil pour votre enfant

Selon votre mode de vie, votre activité professionnelle, plusieurs formules d'accueil sont proposées.

	Crèches collectives	Crèche familiale	Haltes-jeux
Fréquentation régulière sous contrat	de 1 à 5 jour(s)/semaine	de 3 à 5 jours/semaine	
Fréquentation occasionnelle			8h/semaine sur une halte jeux à 15h/semaine sur deux haltes-jeux

1 . *L'accueil régulier / les crèches*

a/ Les crèches collectives

Ces structures accueillent du lundi au vendredi les enfants à partir de 10 semaines. Les locaux sont aménagés pour favoriser l'éveil des jeunes enfants. Le personnel qualifié est garant d'une qualité de soins et d'hygiène, d'une alimentation équilibrée et d'activités adaptées à l'âge et au développement des tout-petits. La fréquentation des enfants doit être régulière.

Les lieux / adresses

Crèche et RAM (Relais Assistantes Maternelles)
Ouverture fin 2012
rue des Frères Verdeaux
Tél. : 01 64 21 98 25
Capacité d'accueil : 45 enfants

Crèche Françoise Dolto
97 av. des Sciences
Tél. : 01 60 20 00 77
Capacité d'accueil : 64 enfants

Maison de la Petite Enfance
50, boulevard Alsace Lorraine
Tél. : 01 60 93 00 10
Capacité d'accueil : 38 enfants

Crèche du Parc
21/23 rue Adolphe Besson
Tél. : 01 64 72 65 46
Capacité d'accueil : 40 enfants

Crèche Les Petits Poucets
47 rue Gambetta
Tél. : 01 60 20 37 03
Capacité d'accueil : 27 enfants

Crèche de l'Aulnoy
8 rue Maurice Abbès
Tél. : 01 64 26 42 25
Capacité d'accueil : 26 enfants

Crèche Babilou
55/57 avenue François Mitterrand
Tél. : 01 64 21 98 25
Capacité d'accueil : 49 enfants

b/ La crèche familiale municipale

Ce mode d'accueil allie accueil individualisé (accueil au domicile d'une assistante maternelle agréée) et collectif (espace commun mis à disposition des assistantes maternelles). La crèche et les assistantes maternelles agréées sont gérées par la Ville à travers le service de la petite enfance. Au sein de la crèche familiale, un espace avec une salle de jeux est mis à disposition des assistantes maternelles afin que les enfants puissent expérimenter la collectivité à travers des activités ou ateliers proposés par l'équipe d'encadrement.

Les assistantes maternelles peuvent aussi y emprunter des livres et des jouets.

Renseignements / Demande de place : Mairie-Espace Services.

Mairie-Espace Services
Parc du Souvenir
Emile Fouchard
77500 Chelles
Tél. : 01 64 72 55 60
Horaires d'ouverture
p.31

L'adresse

La Rotonde
14 rue du Dr Mouchet
Tél. : 01 64 21 12 87
Capacité d'accueil : 70 enfants

Modalités d'inscription et d'accueil pour les crèches collectives et familiales

Les horaires d'accueil

du lundi au vendredi : de 7h à 19h

Comment s'inscrire ?

Les familles doivent être obligatoirement domiciliées à Chelles et exercer une activité professionnelle ou une formation pour accéder à une place.

A partir du 5ème mois de grossesse (soit 4 mois révolus), vous pouvez adresser par courrier ou par mail (voir p.30) la fiche de demande de place dûment complétée, et la fiche de renseignements familiaux ainsi que l'ensemble des pièces justificatives demandées (fiches téléchargeables sur le portail familles ou disponibles en mairie-Espace Services). Un rendez-vous sera ensuite fixé par les services de la petite enfance pour discuter de vos besoins (jours, heures d'accueil) ainsi que de vos contraintes éventuelles. Votre demande sera étudiée par la commission d'attribution qui est composée de huit personnes : deux élus, le directeur de l'Enfance, une coordinatrice de crèche, une directrice de crèche, deux parents élus aux conseils de crèche, une secrétaire.

Réunie chaque année en mai, elle attribue les places pour la rentrée à venir. Durant le reste de l'année, des places peuvent être attribuées en fonction d'éventuelles disponibilités.

D'autres paramètres tels que l'âge de l'enfant, des problèmes médicaux, la situation sociale de la famille interviennent dans l'attribution des places en crèche.

Les tarifs appliqués sont définis par la Caisse d'Allocations familiales. Pour connaître son tarif, il suffit d'appliquer le barème (dit taux d'effort individuel) aux ressources de la famille. Les ressources sont celles figurant sur l'avis d'imposition ou de non imposition.

Tarifs 2012 p.35

c/ L'assistant(e) maternel(le) agréé(e)

Les familles peuvent confier leur enfant à un(e) assistant(e) maternel(le) qui l'accueillera à son domicile.
L' agrément, accordé par les services du Conseil Général de Seine-et-Marne garantit des conditions d'accueil, d'hygiène, de sécurité et de capacités éducatives de l'assistant(e) maternel(le). Il/elle est employé(e) directement par les parents qui établiront un contrat de travail précisant les modalités de garde de l'enfant : horaires journaliers, soins à apporter, alimentation, autorisations de déplacements de sorties…
Pour obtenir la liste des assistantes maternelles agréées, contacter la Maison Départementale des Solidarités ou le Relais Assistantes Maternelles (ouverture en 2013)

2 . *L'accueil occasionnel*

a/ Les haltes-jeux

Ces lieux d'accueil permettent d'accueillir ponctuellement les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans selon les besoins des familles. L'accueil peut s'effectuer à l'heure, à la demi-journée à raison de 8 heures par semaine sur une halte-jeux et de 15 h maximum par semaine sur les deux haltes-jeux de la ville et selon les places disponibles .

Ils ont pour vocation de proposer différentes activités d'éveil encadrées par des personnels qualifiés tout en aidant l'enfant à se préparer en douceur à la séparation parentale.
Renseignements/inscriptions : Mairie-Espace Services.

Les lieux / adresses

Les Lutins
1 rue Jonas
Tél. : 01 64 26 12 22
Capacité d'accueil : 8 enfants

Les Fripounets
11, rue Turgot (Bâtiment B)
Tél. : 01 60 08 89 70
Capacité d'accueil : 10 enfants

Les horaires d'accueil

- **du lundi au vendredi :**
  de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Maison Départementale des Solidarités
25 av. du Gendarme Castermant
77508 Chelles cedex
Tél. (service petite enfance) :
01 64 26 51 05

Mairie-Espace Services
Parc du Souvenir Emile Fouchard
77500 Chelles
Tél. : 01 64 72 55 60
Horaires d'ouverture p.31

Modalités d'inscription p.28
Tarifs 2012-2013 p.35

British symbols

A L'ÉCOLE

Les actions de la Ville, avec la collaboration des équipes pédagogiques et les associations de parents d'élèves, visent à offrir un environnement scolaire de qualité, répondant aux besoins pédagogiques actuels. L'effort porte aussi sur les aménagements des locaux, avec chaque année la réalisation d'importants travaux : réhabilitation des bâtiments, rénovation des accès, des cours, ainsi que les aménagements intérieurs avec des classes remeublées et l'équipement en matériel informatique dans toutes les écoles.

(données 2011)

Les inscriptions
et établissements scolaires

Les enfants sont scolarisés dans les écoles selon la carte scolaire déterminée par la municipalité, qui dépend du lieu de domicile de l'enfant.

Selon les places disponibles, les enfants âgés de 3 ans ou qui auront 3 ans avant la fin de l'année 2012 pourront être accueillis à l'école maternelle pour la rentrée scolaire 2012-2013.

Seuls les enfants qui dépendent des écoles Grande Prairie, Calmette, Chappe et Delambre, classées en Zone d'Education Prioritaire, peuvent être scolarisés dès 2 ans (dans la limite des places disponibles).

Comment s'inscrire ?

Pour connaître l'école dont votre (vos) enfant(s) dépend(ent), contacter l'Espace Services de la Mairie ou la Direction de la Vie scolaire.

Les inscriptions ont lieu à partir du mois de mars précédent la rentrée scolaire.

Pour les enfants qui entrent à l'école maternelle ou à l'école élémentaire (CP) ou ayant déménagé, il est nécessaire de faire une pré-inscription à l'Espace Services de la mairie de Chelles, muni des documents suivants :

- un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- le carnet de santé de l'enfant avec les vaccinations à jour : Vaccin Diphtérie Tétanos Polio obligatoire. Le vaccin ROR (Rougeole, Oreillon, Rubéole) est conseillé.
- le livret de famille ou acte de naissance de l'enfant.

Une fiche d'inscription sera remise précisant l'école de l'enfant. Les parents devront ensuite prendre rendez-vous avec le(la) directeur(trice) de l'école pour procéder à l'admission définitive de l'enfant.

Mairie-Espace Services
Parc du Souvenir
Emile Fouchard
77500 Chelles
Tél. : 01 64 72 55 60
espace-services@chelles.fr
ou
Direction de la Vie Scolaire
Tél. : 01 64 72 84 43
viescolaire@chelles.fr
Horaires d'ouverture p.31

1 . *Les dérogations*

Les dérogations sont accordées à titre exceptionnel. Toute demande doit être formulée au moment de l'inscription et doit être motivée pour des raisons de garde, de santé de l'enfant ou de regroupement des fratries. Une commission composée de l'inspecteur de l'Education nationale, de l'élue et de la direction de la Vie scolaire examine les demandes à la fin du mois de mai. Une réponse est adressée par courrier au mois de juin précédent la rentrée.

2 . *Classes spécialisées*

L'Education nationale étudie au cas par cas les demandes pour scolariser les enfants souffrant de handicap et offrir les meilleures conditions d'intégration dans le milieu scolaire, en lien avec l'équipe enseignante. Les auxiliaires de vie scolaire dépendent des services de l'Etat.

L'école élémentaire des Arcades Fleuries accueille les élèves handicapés moteur.
(Classe d'Intégration Scolaire)

L'école élémentaire des Tournelles accueille des enfants mal-voyants. (Classe d'Intégration Scolaire)

L'école élémentaire des Aulnes a créé une classe CLIN (CLasse d'Initiation pour les Non-francophones) permettant l'apprentissage de la langue française.

3 . *Les conseils d'école*

Un conseil d'école existe dans chaque école et se réunit au moins trois fois par an. Composé d'enseignants, de parents d'élèves, d'un représentant de la municipalité, il consiste à donner des avis sur le projet d'école, faire des suggestions sur le fonctionnement de la vie à l'école, voter le règlement intérieur…

La liste des membres du conseil d'école dont dépend votre enfant est disponible en mairie à la direction de la vie scolaire.

4 . *L'accompagnement scolaire*

La Ville a mis en place différentes formules de stages ou soutiens hebdomadaires gratuits pour aider les élèves rencontrant des difficultés scolaires.

- Elèves de classe de 6ème : stage de révision d'anglais, encadré par des professeurs pendant les vacances de Toussaint et d'hiver ;
- Collégiens : soutien scolaire deux fois par semaine (mardi et samedi) encadré par des étudiants ;
- Elèves de terminale : stage de révision du baccalauréat pendant les vacances de Printemps.

Renseignements : Mairie - Direction de la Vie scolaire

L'association le P'tit Pont propose également un soutien scolaire pour les élèves des écoles élémentaires après la classe dans cinq quartiers de la ville.
Plus d'informations au 01 64 26 32 24.

Mairie
Direction de
la Vie scolaire
Tél. : 01 64 72 84 43
viescolaire@chelles.fr
Horaires d'ouverture p.31

5 . *Liste des établissements*

Etablissements	Adresses	Lignes Directes
Enseignement public		
Arcades Fleuries élémentaire	Rue des Arcades	01.60.20.02.11
Arcades Fleuries maternelle	Rue des Arcades	01.60.20.43.16
Aulnes élémentaire	63 rue des Sources	01.72.84.63.21
Aulnes maternelle	63 rue des Sources	01.72.84.63.23
Bickart 1 élémentaire	Rue A. Bordereau	01.72.84.63.41
Bickart 1 maternelle	Rue A. Bordereau	01.72.84.63.43
Bickart 2 maternelle	Rue A. Bordereau	01.72.84.63.48
Calmette élémentaire	30 av. Claude Bernard	01.60.20.93.09
Calmette maternelle	17 avenue Delambre	01.60.20.94.12
Chantereine	Rue Henrion	01.60.20.05.70
Chappe élémentaire	Avenue Chappe	01.60.20.86.37
Chappe maternelle	Avenue Chappe	01.60.20.42.88
Curie élémentaire	Rue Buignet	01.72.84.63.31
Curie maternelle	8 rue de la Liberté	01.72.84.63.33
Delambre élémentaire	Avenue Delambre	01.60.20.93.11
Delambre maternelle	Avenue Delambre	01.60.20.96.96
Fournier 1 élémentaire	59 avenue Henin	01.60.08.05.28
Fournier maternelle	59 avenue Henin	01.64.72.63.27
Grande prairie élémentaire	22 ter rue des Cottages	01.60.08.13.12
Grande prairie maternelle	22 ter rue des Cottages	01.60.08.10.20
Jules Ferry élémentaire	32 av. du Mal Foch	01.60.08.03.75
Le Parc maternelle	8 rue Adolphe Besson	01.64.21.41.31
Mont-Chalâts élémentaire	90 avenue de Claye	01.72.84.63.11
Mont-Chalâts maternelle	90 avenue de Claye	01.72.84.63.13
Pasteur	1 rue Henri Poincare	01.60.08.07.46
Pont du Forest maternelle	108 av. du Mal Foch	01.60.08.62.83
Docteur Roux élémentaire	130 rue des Cités	01.72.84.63.01
Docteur Roux maternelle	130 rue des Cités	01.72.84.63.03
Tournelles - Guy Rabourdin élémentaire	1 rue sainte Bathilde	01.60.93.14.73
Tournelles - Guy Rabourdin maternelle	1 rue sainte Bathilde	01.60.93.14.70
Vieux Colombier élémentaire	Place René Collin	01.60.20.57.66
Vieux Colombier maternelle	Place René Collin	01.60.20.54.49
Enseignement privé (sous contrat)		
Ecole Gasnier Guy / Ste Bathilde (maternelle et élémentaire) *Renseignement et inscriptions auprès de l'école uniquement*	1 rue Jean Véron	01.64.72.43.50

Avant et après
la classe

Afin d'accueillir les enfants avant et après les heures de classe et faciliter ainsi l'organisation des familles la municipalité vous propose différentes formules : accueil de loisirs le matin et le soir, étude après la classe se déroulant dans des espaces dédiés et situés à proximité de chaque école. Les enfants débutent ou achèvent leur journée autour de nombreuses activités, collectives ou individuelles, toujours encadrées par des animateurs ou des enseignants.

1. *En maternelle*

Le matin, comme le soir, les animateurs accompagnent ou viennent systématiquement rechercher les enfants dans leur classe. Ils travaillent en étroite collaboration avec les enseignants et sont un lien essentiel entre la famille et l'enseignant pour des recommandations concernant l'enfant.

Les horaires d'accueil

- **Le matin :** accueil de 7 h à 9 h (dépose de l'enfant avant 8 h 55)
- **Le soir :** accueil de 17 h à 19 h

(Facturation à la présence).

Les lieux d'accueils

ECOLE **fréquentée**	ACCUEILS **avant et après l'école**
Arcades Fleuries	Arcades Fleuries
Aulnes	Aulnes
Bickart	Bickart
Calmette	Calmette
Chantereine	Chantereine
Chappe	Chappe
Curie	Curie
Delambre	Calmette
Dr Roux	Dr Roux
Fournier	Fournier
Grande Prairie	Grande Prairie
Le Parc	Le Parc
Mont-Chalâts	Mont-Chalâts
Pasteur	Pasteur
Pont du Forest	Pont du Forest
Tournelles	Tournelles
Vieux Colombier	Vieux Colombier

NB : changements possibles de lieux d'accueil lors de périodes de travaux

2. *En élémentaire*

Les enfants sont accueillis le matin puis accompagnés au sein de l'école par les équipes d'animation. Après la classe, les élèves peuvent suivre l'étude surveillée au sein de l'école ou suivre les animateurs des accueils de loisirs qui, en attendant l'arrivée des parents, leur proposent tout un éventail d'activités.

Les horaires d'accueil

- **Le matin** : accueil de 7 h à 9 h (dépose de l'enfant avant 8h55)
- **Le soir :** plusieurs formules sont proposées :
  - **Accueil :** de 17 h à 19 h
    Les animateurs viennent rechercher les enfants dans l'école qui attendent leurs parents en participant à des activités ou des jeux.
  - **Etudes surveillées** : de 17 h à 18 h 15
    Les enfants restent dans l'école pour suivre l'étude surveillée organisée par les enseignants de l'école. Les parents viennent chercher les enfants directement dans l'école.
  - **Etudes surveillées + accueil :** de 17 h à 19 h
    Les enfants participent à l'étude surveillée puis, à partir de 18h15, sont dirigés à l'accueil en attendant leurs parents jusqu'à 19h.

Les lieux d'accueils

ECOLE **fréquentée**	ACCUEILS **avant et après l'école**
Arcades Fleuries	Arcades Fleuries
Aulnes	Aulnes
Bickart	Bickart
Calmette	Calmette
Chappe	Chappe
Curie	Curie
Delambre	Calmette
Dr Roux	Dr Roux
Fournier	Fournier
Grande Prairie	Grande Prairie
Jules Ferry	Jules Ferry
Mont-Chalâts	Mont-Chalâts
Tournelles	Tournelles
Vieux Colombier	Vieux Colombier

NB : changements possibles de lieux d'accueil lors de périodes de travaux

Modalités d'inscription p.28
Tarifs 2012-2013 p.35

La restauration
scolaire

Le souci de l'équilibre alimentaire

Les restaurants scolaires sont ouverts à tous les enfants scolarisés. Les repas sont préparés par la société Elior (anciennement Avenance), garante de menus équilibrés et élaborés selon des règles strictes d'hygiène et de sécurité alimentaire.

Une commission spécifique composée d'élu(e)s, de responsables de la société Elior, de parents d'élèves et des directeurs de restauration, se réunit chaque trimestre pour examiner les menus proposés.

Les menus sont affichés dans chaque école, adressés par courrier aux familles bénéficiaires ou consultables sur le site www.chelles.fr.

La Ville a également fait le choix de transformer les restaurants en self-services.
Ce concept contribue au développement de l'autonomie de l'enfant tout en respectant le rythme du temps de repas propre à chaque enfant. Il choisit lui-même son entrée ou son dessert ; le plat chaud étant servi à table.

Enfant allergique : une attention particulière

Pour les enfants souffrant d'allergies ou de problèmes de santé, la Ville propose d'élaborer avec les parents et le médecin traitant un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.). Ce P.A.I. détermine au cas par cas le suivi de l'enfant : régime alimentaire, prise de médicaments, soins d'urgence, activités incompatibles avec la santé de l'enfant.

Ce document est transmis aux responsables en contact avec l'enfant : enseignants, centres d'accueil de loisirs afin d'assurer une vigilance particulière autour de l'enfant.

Renseignements auprès de la Mairie - Direction de la Vie scolaire

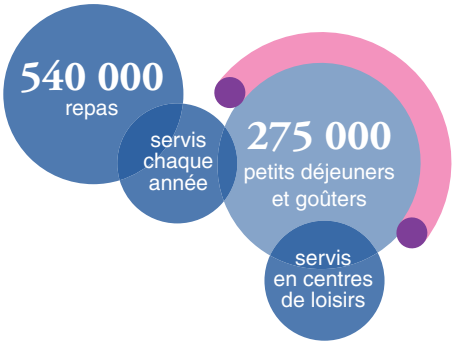

Mairie
Direction de la Vie scolaire
Tél. : 01 64 72 84 43
viescolaire@chelles.fr
Horaires d'ouverture de la mairie p.31

Les horaires

- **Les repas** sont servis entre 12 h et 14 h dans toutes les écoles sous la responsabilité de la Ville.

Modalités d'inscription p.28
Tarifs 2012-2013 p.35

DES ACTIVITÉS LE MERCREDI ET PENDANT LES VACANCES

Les accueils
de loisirs

Structures dynamiques, créatives et enrichissantes, les centres de loisirs accueillent les enfants durant leur temps de loisir les mercredis, et lors des petites et grandes vacances scolaires. Passerelle entre l'école et la famille, leur vocation est de proposer, à travers un projet pédagogique précis et selon le rythme et l'âge des enfants, des activités éducatives, manuelles, sportives individuelles et collectives qui contribuent à leur épanouissement et à l'acquisition des notions de vie indispensables en collectivité.

Les horaires

- **Le mercredi et pendant les vacances**

  - **Journée entière :** de 7 h à 19 h
    (accueil de l'enfant avant 9 h le matin et départ à partir de 17 h).
  - **½ journée matin** : de 7 h à 14 h (avec repas)
    (accueil de l'enfant avant 9 h le matin et départ entre 13 h 30 et 14 h).
  - **½ journée après-midi :** de 13 h 30 à 19 h (sans repas)
    (accueil de l'enfant entre 13 h 30 et 14 h et départ à partir de 17 h).

L'affectation dans un accueil de loisirs dépend de l'école fréquentée par l'enfant. Cependant, afin de permettre un accueil dans les meilleures conditions et selon les normes d'encadrement imposées par la règlementation, les capacités d'accueil des centres sont limitées. Aussi, il pourra vous être proposé un autre centre s' il n'y a plus de places disponibles dans le centre d'accueil habituel.

Modalités d'inscription p.28
Tarifs 2012-2013 p.35

Les lieux

Ecole maternelle

ECOLE **fréquentée**	ACCUEILS **de loisirs du mercredi**	ACCUEILS **de loisirs des vacances**
Arcades Fleuries	Mont Chalâts / Vieux Colombier	Mont Chalâts / Vieux Colombier / Dr Roux / Calmette / Chappe
Aulnes	Aulnes	Fournier / Aulnes
Bickart 1et 2	Bickart 2	Bickart / Curie / Tournelles / Le Parc
Calmette	Calmette	Mont Chalâts / Vieux Colombier / Dr Roux / Calmette / Chappe
Chantereine	Chantereine	Mont Chalâts / Vieux Colombier / Dr Roux / Calmette / Chappe
Chappe	Chappe	Mont Chalâts / Vieux Colombier / Dr Roux / Calmette / Chappe
Curie	Curie	Curie/Tournelles / Bickart / Le Parc
Delambre	Calmette	Mont Chalâts / Vieux Colombier / Dr Roux / Calmette / Chappe
Dr Roux	Mont Chalâts / Vieux Colombier	Mont Chalâts / Vieux Colombier / Dr Roux / Calmette / Chappe
Fournier	Fournier	Fournier / Aulnes
Grande Prairie	Grande Prairie	Grande Prairie / Pasteur
Le Parc	Tournelles	Tournelles / Curie / Bickart / Le Parc
Mont-Chalâts	Mont-Chalâts	Mont Chalâts / Vieux Colombier / Dr Roux / Calmette / Chappe
Pasteur	Pasteur	Pasteur / Grande Prairie
Pont du Forest	Grande Prairie	Grande Prairie / Pasteur
Tournelles	Tournelles	Tournelles / Curie / Bickart / Le Parc
Vieux Colombier	Vieux Colombier	Mont Chalâts / Vieux Colombier / Dr Roux / Calmette / Chappe

Ecole élémentaire

ECOLE **fréquentée**	ACCUEILS **de loisirs du mercredi**	ACCUEILS **de loisirs des vacances**
Arcades Fleuries	Dr Roux / Vieux Colombier	Mont Chalâts / Vieux Colombier / Dr Roux / Calmette / Chappe
Aulnes	Aulnes	Fournier/Aulnes
Bickart 1	Bickart 2	Bickart 2 / Curie / Tournelles
Calmette	Calmette	Mont Chalâts / Vieux Colombier / Dr Roux / Calmette / Chappe
Chappe	Chappe	Mont Chalâts / Vieux Colombier / Dr Roux / Calmette / Chappe
Curie	Curie	Curie / Tournelles / Bickart 2
Delambre	Calmette	Mont Chalâts / Vieux Colombier / Dr Roux / Calmette / Chappe
Dr Roux	Dr Roux	Mont Chalâts / Vieux Colombier / Dr Roux / Calmette / Chappe
Fournier	Fournier	Fournier/Aulnes
Jules Ferry	Jules Ferry	Jules Ferry
Mont-Chalâts	Dr Roux / Vieux Colombier	Mont Chalâts / Vieux Colombier / Dr Roux / Calmette / Chappe
Tournelles	Tournelles	Tournelles / Curie/Bickart 2
Vieux Colombier	Vieux Colombier	Mont Chalâts / Vieux Colombier / Dr Roux / Calmette / Chappe

Enfants fréquentant l'Ecole des Sports - **Gymnase Marquay** : Dr Roux

Enfants fréquentant l'Ecole des Sports **Gymnase de la Noue Brossard et Poncelet** : Fournier

Les enfants seront pris en charge dès 8 h 15 sur le centre

L'école municipale des sports et les stages sportifs

Grâce à l'école municipale des sports et aux stages sportifs proposés par la Ville, les enfants de 6 à 12 ans peuvent s'exercer à de multiples activités sportives tout au long de l'année scolaire ainsi qu'à chaque période de vacances scolaires.

1. *Ecole multisports*
(pendant l'année scolaire les mercredis et samedis – hors vacances)

Un programme de découverte sportive est proposé sur 6 ans et vise une progression continue de l'enfant. Sports collectifs, athlétisme, gymnastique, escalade, badminton, kayak, roller, VTT, plongée, golf, sont organisés par cycle, l'objectif étant que l'enfant trouve l'activité qui lui convient pour la pratiquer plus tard au sein d'une association sportive. Inscription en mairie - Direction des Sports - horaires de la mairie p 31

Les horaires

- **Les séances sont organisées le :**
  - **Enfants de 6 à 12 ans :**
    mercredi matin de 8 h 30 à 10 h 30
    samedi après-midi de 14 h à 15 h ou de 15 h à 16 h.
  - **Enfants de 4 à 5 ans :**
    samedi matin de 9 h 30 à 11 h 30

Mairie
Direction des Sports
Tél. : 01 64 72 85 33
01 64 72 85 83

NB : Les enfants de l'Ecole des Sports devant intégrer l'accueil de loisirs le mercredi après-midi doivent être inscrits soit à l'accueil de Dr Roux soit à Fournier (selon l'activité sportive)

2 . *Stages sportifs*

Des stages sportifs, ouverts aux enfants de 7 à 12 ans, sont organisés à chaque vacance scolaire. Une formule à la carte et pour tous les goûts puisque les enfants peuvent choisir des stages d'une ou plusieurs demi-journées ou sur une semaine complète ; une occasion de découvrir de nouvelles activités et de se perfectionner dans une pratique spécifique.

Inscription en mairie - Direction des Sports - horaires de la mairie p 31

Le centre d'arts plastiques et le Centre d'Art Contemporain

Pour sensibiliser les plus jeunes aux arts plastiques et visuels, des ateliers hebdomadaires de pratiques artistiques sont proposés aux enfants à partir de 5 ans. L'équipe enseignante aide à l'acquisition de techniques tout en stimulant l'esprit à la créativité à travers des ateliers de dessins, de créations de volumes, d'initiation aux arts plastiques.

Les projets artistiques sont développés en lien avec la programmation des Eglises - Centre d'Art Contemporain de Chelles - qui accueille quatre expositions par an, accompagnées d'actions de médiation, de rencontres avec les artistes, de visites/conférences. Des projets artistiques et culturels sont aussi menés dans les établissements scolaires de la Ville en partenariat avec l'Education nationale. L'équipe propose pour chaque exposition un atelier en famille où enfants et adultes sont invités à découvrir les œuvres dans un temps de dialogue et de pratique artistique partagés.

Les lieux

CENTRE D'ARTS PLASTIQUES
Atelier de Verdun - 3, rue de Verdun
Atelier Villeneuve - 19, rue de la Villeneuve
Atelier du Mont-Chalâts - Maison pour tous, avenue de Claye

LES EGLISES
CENTRE D'ART CONTEMPORAIN
Rue Eterlet - (face à l'hôtel de ville)
Entrée libre le vendredi, samedi et dimanche de 14h à 17h
Renseignements : 01 64 72 65 70

Modalités d'inscription p.28
Tarifs 2012-2013 p.35

Pour s'inscrire : Inscription annuelle à faire à la rentrée scolaire :
Atelier de Verdun – 3 rue de Verdun - Tél. : 01 64 21 04 33
Tarifs 2012 p.35

Les séjours en centres de vacances

La Ville possède deux centres de vacances situés à St-Jean-d'Aulps (Haute Savoie) et à Hossegor (Landes) où sont organisés des séjours pendant les vacances d'hiver, de printemps et d'été. Les centres sont des lieux d'apprentissage de la vie et participent à la construction personnelle et à la socialisation de l'enfant : découverte de l'environnement, vie en communauté, apprentissage de l'autonomie. Les activités proposées par les animateurs favorisent l'ouverture, l'esprit d'initiative, la réflexion individuelle ou en groupe.

Chacun des sites offre un cadre environnemental exceptionnel ainsi qu'un large choix d'activités : sports de montagne d'hiver ou d'été à Saint-Jean-d'Aulps et sports nautiques à Hossegor.

Club Jeunesse (12-17 ans)

Mairie
Direction Jeunesse
Tél. : 01 64 72 84 62
Horaires d'ouverture p.31

Répartis dans les quartiers de la ville, les trois Clubs Jeunesse accueillent les jeunes âgés de 12 à 17 ans qui sont libres de choisir celui qui leur convient le mieux, selon leur domicile, leurs affinités,... Au sein de ces espaces, liberté d'action et d'expression riment avec encadrement et respect des règles de vie. La mission des animateurs est de proposer aux jeunes des projets ou des activités qui correspondent à leurs envies, leurs attentes du moment, tout en participant à leur construction individuelle, leur autonomie et à leur insertion dans la société.
Des programmes thématiques, communs aux trois Clubs Jeunesse, sont élaborés avec les jeunes pour chaque période de vacances ou de mercredi, avec des sorties, des ateliers, des rencontres.
Fort d'expériences réussies, les Clubs Jeunesse sont de véritables moteurs dans le renforcement de lien entre les générations en organisant des moments de rencontres conviviales avec les seniors de la ville.
Les Clubs Jeunesse jouent pleinement leur rôle de passerelle avec les autres espaces jeunesse de la Ville et redirigent les jeunes vers eux pour la réalisation de projets et mini-séjours spécifiquesou thématiques.

Renseignements en mairie - Direction Jeunesse

Les lieux

Club Jeunesse - Delambre - Avenue Delambre - Tel : 01 64 26 68 63
Club Jeunesse - Cressonnières - Rue des Aulnes - Tel : 01 64 21 39 42
Club Jeunesse - La Fontaine - 2 avenue de Liaubon - Tel : 01 60 20 91 34

Inscriptions, réservations…
suivez le guide

- 4 étapes incontournables
- Où, quand et comment faire vos démarches ?
- Réservations : mode d'emploi
- Calendrier pratique

4 ETAPES INCONTOURNABLES

1 CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL ANNUEL

Calcul du quotient familial 2013 : du 17 septembre au 21 décembre 2012

Nouveau

VOTRE QUOTIENT FAMILIAL CALCULÉ AUTOMATIQUEMENT,

La Mairie adhère à un nouveau service proposé par la CAF, appelé CAFPRO, qui permet d'accéder en toute confidentialité aux informations de la CAF (déclarations de revenus). Après autorisation des familles, la mairie peut effectuer automatiquement et chaque année le calcul du quotient familial. Les familles adhérentes pourront recevoir par courrier leur nouveau calcul et n'auront plus aucune démarche à effectuer.

Bulletin d'autorisation de consultation CAFPRO page 51

Pour soutenir l'équité sociale et ouvrir au plus grand nombre de familles l'accès des services municipaux, les prestations sont facturées selon le quotient familial qui dépend des ressources du foyer.

Depuis l'année dernière et afin de prendre en compte la situation financière réelle de la famille, le calcul du quotient familial est établi pour l'année civile, se référant à l'avis d'imposition ou de non imposition de l'année précédente. Les tarifs municipaux sont eux-aussi valables en année civile.

Pièces à fournir pour le calcul du quotient familial
- Avis d'imposition ou de non-imposition de l'année 2012
- Attestation Caisse d'Allocations Familiales

2 INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ANNUELLE

à effectuer avant le 4 juillet 2012

Cette inscription, est valable du **3 septembre 2012 au 4 septembre 2013**

Nouveau

ENVOI DU DOSSIER ADMINISTRATIF PRÉ-REMPLI AUX FAMILLES DÉJÀ INSCRITES

Les familles ayant effectué leur inscription administrative en 2011-2012 sont déjà enregistrées et reçoivent à leur domicile leur dossier pré-rempli valable pour l'année suivante.

Il suffit de le retourner signé en apportant les modifications éventuelles.

Familles non inscrites : pour établir l'inscription administrative, il suffit de déposer ou d'envoyer les Bulletins A et B p 47 et 49

L'inscription administrative est obligatoire pour chaque enfant.
Elle donne un droit d'accès aux activités et services suivants :
- Accueils avant et après l'école
- Accueils de loisirs les mercredis et pendant les vacances
- Crèches
- Halte-jeux
- Etudes surveillées
- Séjours vacances

Pour l'établir, déposez ou renvoyez les : Bulletins A et B p 47 et 49

3 RÉSERVATIONS

Une réservation ou une demande de place est nécessaire pour les activités suivantes :

- Accueil de loisirs du mercredi et des petites vacances
- Etudes surveillées
- Séjours vacances (hiver 2012 et printemps, été 2013)
- Halte-jeux

Accueils de loisirs
La réservation pour les accueils de loisirs des mercredis et des vacances s'effectue par période (calendrier p.33).
Pour les périodes de vacances, elle doit être faite au plus tard 15 jours avant la période concernée.

Nouveau

POUR LES MERCREDIS, LA RÉSERVATION PEUT ÊTRE EFFECTUÉE OU MODIFIÉE JUSQU'À 2 SEMAINES AVANT LE MERCREDI CONCERNÉ.

Ex :
jour d'accueil : mercredi 24 octobre
réservation (ou modification de réservation) : au plus tard le mercredi 10 octobre

Aucune réservation n'est nécessaire pour la restauration scolaire et les accueils avant et après l'école. La facturation est réalisée selon les jours de présence effective.

Pour réserver :
- En ligne sur www.chelles.fr/rubrique portail familles
- Bulletins à disposition dans les accueils de loisirs ou en mairie à l'Espace Services.

A SAVOIR :
En l'absence de réservation ou pour les réservations effectuées en dehors des périodes indiquées, les enfants peuvent être accueillis. Cependant le tarif sera majoré : barème quotient familial x1,5 (sauf sur justificatif médical)

4 PAIEMENT

- **Par prélèvement bancaire :** Formulaire p.53
- **Par paiement en ligne sécurisé (Paybox) :**

PAYBOX SERVICES **www.chelles.fr**

- **Par carte bancaire** à la Mairie - Espace Services.
- **Par chèque bancaire** à l'ordre du Trésor Public (joindre le talon de la facture) à adresser par courrier ou à déposer à l'Espace Services (coordonnées p.31).
  Seuls les chèques concernant la restauration scolaire doivent être libellés à l'ordre d'Elior.
- **En espèces, chèque CESU** (Chèque Emploi Service Universel), **bon CAF Temps Libre** (uniquement pour les séjours vacances et accueils de loisirs de l'été) en Mairie à l'Espace Services.

A SAVOIR :
les factures non réglées sont transmises au Trésor Public qui se charge du recouvrement.

OÙ, QUAND ET COMMENT FAIRE VOS DEMARCHES

Renseignements, inscriptions, réservations pour vos enfants : des possibilités multiples et simplifiées pour faire vos démarches. Choisissez la formule qui vous convient le mieux !

En ligne sur www.chelles.fr / portail familles

Nouveau

Effectuer toutes vos réservations des mercredis et vacances pour les accueils de loisirs.

- Consulter, imprimer et régler vos factures en ligne via PAYBOX, un système de paiement sécurisé. Si vous adhérez à la facturation en ligne, vous ne recevrez plus de factures papier.
- Etre informé sur l'actualité et les événements dans les écoles, les programmes d'activités des accueils de loisirs, consulter les menus de la cantine, les tarifs des services municipaux,…
- Modifier à tout moment les informations qui vous concernent : changement de numéro de téléphone, d'adresse postale ou adresse mail.

Obtenir son code famille et son mot de passe pour être titulaire d'un compte familles :

Les identifiants et mot de passe pour accéder au portail familles sont transmis dès constitution des dossiers administratifs

En cas de perte ou d'oubli, il suffit de vous connecter au portail familles et de faire votre signalement à l'endroit prévu à cet effet.

IMPORTANT : Ces données sont strictement personnelles et confidentielles.

Sans vous déplacer

1. *Par mail*

Il vous suffit de renvoyer les documents et pièces justificatives dûment remplis et scannés à l'adresse suivante : **portail-familles@chelles.fr**

2. *Par courrier*

Adressez vos documents à :
Mairie – Espace Services
Parc du Souvenir Emile Fouchard –
77500 Chelles

! Info !
Les formulaires, bulletins d'inscription et de réservation sont disponibles sur www.chelles.fr et en mairie à l'Espace services.

Mairie
Espace Services
Parc du Souvenir
Emile Fouchard
77500 Chelles
Tél. : 01 64 72 55 60

En mairie

L' Espace Services de la mairie

Vous pouvez effectuer toutes vos inscriptions et démarches administratives dans un seul lieu :
- Actes administratifs ou d'état civil (passeport, carte nationale d'identité, sortie de territoire,..),
- Réservations (accueils de loisirs, activités et séjours), demandes de place (crèche, halte-jeux),
- Inscriptions à l'école maternelle et élémentaire, renseignements sur la sectorisation, la restauration scolaire
- Paiement des factures

Cet espace entièrement réaménagé et accessible aux personnes à mobilité réduite, permet une attente dans les meilleures conditions avec son espace enfants et ses écrans vidéos

Mairie
Espace Services
Parc du Souvenir
Emile Fouchard
77500 Chelles
Tél. : 01 64 72 55 60
Horaires d'ouverture p.31

Les horaires d'ouverture

- **Lundi, mardi, mercredi, vendredi :** de 9h à 12h30 et de 14h à 17h **(le mardi jusqu'à 19h30)**
- **Jeudi :** de 14h à 17h
- **Samedi :** 9h à 12h30

Indispensable :
- Le calcul du quotient familial (Informations p.28)
- Inscription administrative annuelle : bulletins A+B (1 par enfant)

	ACTIVITÉS	FORMULES	RÉSERVATIONS	TARIFICATION	DOCUMENTS À FOURNIR
ANNÉE SCOLAIRE 2012 - 2013	Crèches	de 7h à 19h	Demande de place soumis à acceptation par la mairie. Réservés au habitants de Chelles, exerçant une activité professionnelle ou une formation	Application du barême selon le taux d'effort. Contrat annuel	Bulletin F
	Halte jeux	Une halte-jeux : 8h / semaine ou deux haltes-jeux : 15h / semaine	Demande de place	Facturation selon les heures réservées	Bulletin G
	Accueil avant et après l'école	matin : de 7h à 9h soir : de 17h à 19h	Pas de réservation	Facturation à la présence	Aucun
	Restauration scolaire		Pas de réservation*	Facturation à la présence	Aucun
	Accueil de loisirs du mercredi	- matin avec repas (de 7h à 14h) - après-midi (sans repas de 13h30 à 19h) - journée entière (de 7h à 19h)	Réservation par période (voir calendrier p35)	La facturation sera effectuée selon les dates de réservations indiquées. Au-delà de la date de clôture des réservations : - Toute annulation sera facturée selon le tarif en vigueur. Seules les annulations formulées par écrit avec un justificatif médical ne seront pas facturées. - Toute réservation effectuée en dehors des périodes autorisées sera facturée selon le tarif majoré (quotient familial x1,5)	Bulletins C1 à C5
	Accueil de loisirs petites vacances				Bulletins E1 à E4
	Etudes surveillées	- Etudes surveillées (de 17h à 18h15) - Etudes surveillées + accueil du soir (de 17h à 19h)	Réservation annuelle (forfait)	La réservation est valable pour une année entière. Le paiement est forfaitaire quelle que soit la fréquentation de l'enfant. Toute cessation de l'activité doit être formulée par écrit à l'Espace Services. Tout mois commencé est dû.	Bulletin D
	Séjours vacances (hiver et printemps)	Pour les 4/12 ans	Demande de place (acceptation selon critères)	Application du tarif selon le quotient familial. Paiement le jour de l'inscription définitive	Bulletins disponibles en janvier 2013
ÉTÉ 2013	Accueil de loisirs	- matin avec repas (de 7h à 14h) - après-midi (sans repas de 13h30 à 19h) - journée entière (de 7h à 19h)	Sur réservation (indication des jours pour juillet et août)	Conditions identiques au fonctionnement durant l'année scolaire (voir plus haut)	Bulletins disponibles en avril 2013
	Séjours vacances	Pour les 4/6 ans et les 6/12 ans	Demande de place (acceptation selon critères)	Application du tarif selon le quotient familial. Paiement le jour de l'inscription définitive	Bulletins disponibles en avril 2013

* Tout enfant scolarisé est inscrit à la cantine
Les bulletins de réservations sont disponibles, en Mairie à l'Espace services ou téléchargeables sur le site www.chelles.fr

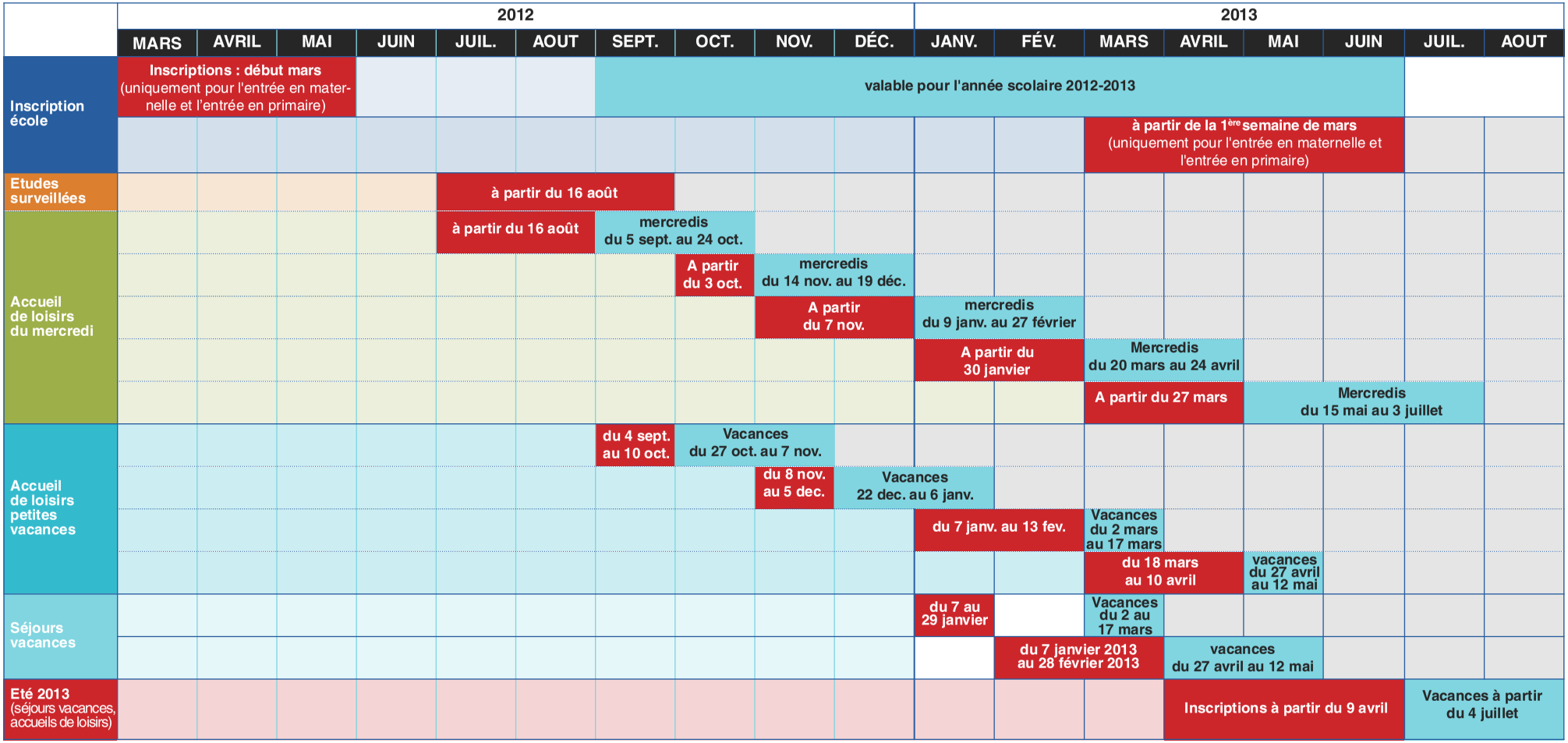
2012
2013
MARS
AVRIL
MAI
JUIN
JUIL.
AOUT
SEPT.
OCT.
NOV.
DÉC.
JANV.
FÉV.
MARS
AVRIL
MAI
JUIN
JUIL.
AOUT
Inscription école
Inscriptions : début mars (uniquement pour l'entrée en maternelle et l'entrée en primaire)
valable pour l'année scolaire 2012-2013
à partir de la 1ère semaine de mars (uniquement pour l'entrée en maternelle et l'entrée en primaire)
Etudes surveillées
à partir du 16 août
Accueil de loisirs du mercredi
à partir du 16 août
mercredis du 5 sept. au 24 oct.
A partir du 3 oct.
mercredis du 14 nov. au 19 déc.
A partir du 7 nov.
mercredis du 9 janv. au 27 février
A partir du 30 janvier
Mercredis du 20 mars au 24 avril
A partir du 27 mars
Mercredis du 15 mai au 3 juillet
Accueil de loisirs petites vacances
du 4 sept. au 10 oct.
Vacances du 27 oct. au 7 nov.
du 8 nov. au 5 dec.
Vacances 22 dec. au 6 janv.
du 7 janv. au 13 fev.
Vacances du 2 mars au 17 mars
du 18 mars au 10 avril
vacances du 27 avril au 12 mai
Séjours vacances
du 7 au 29 janvier
Vacances du 2 au 17 mars
du 7 janvier 2013 au 28 février 2013
vacances du 27 avril au 12 mai
Eté 2013 (séjours vacances, accueils de loisirs)
Inscriptions à partir du 9 avril
Vacances à partir du 4 juillet

Période de réservation

Période de vacances ou d'activités

NOUVEAUTES 2012

Les réservations pour les mercredis peuvent s'effectuer ou être modifiées jusqu'à 15 jours avant la date souhaitée.

Exemple

→ Vous souhaitez réserver le mercredi 19 décembre

Date maximum de réservation : mercredi 5 décembre

→Vous souhaitez annuler la réservation du mercredi 17 octobre

Date maximum d'annulation : mercredi 3 octobre

Les tarifs
municipaux 2012

Ces tarifs sont applicables jusqu'au 31 décembre 2012

Afin de favoriser l'accès aux services publics à tous, la Ville prend en compte les ressources des familles pour établir les tarifs municipaux.

La participation des familles représente en moyenne au maximum 45 % du coût réel de la prestation quel que soit le service municipal.

[1 repas à l'école]*

7,36 €
coût réel de la prestation

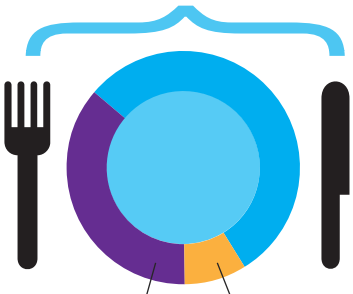

4,69 €
prix maximum facturé

1,10 €
prix minimum facturé

[1 journée au centre de loisirs]*

33,63 €
coût réel de la prestation

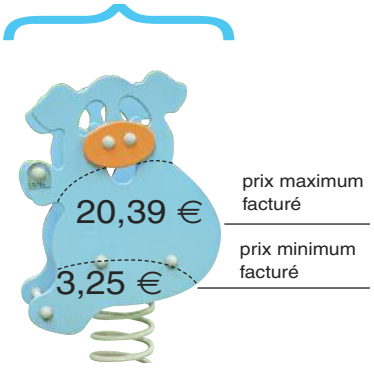

[1 heure en crèche]*

6,32 €
coût réel de la prestation

*tarif pour 1 enfant

Comment lire votre carte de quotient ?

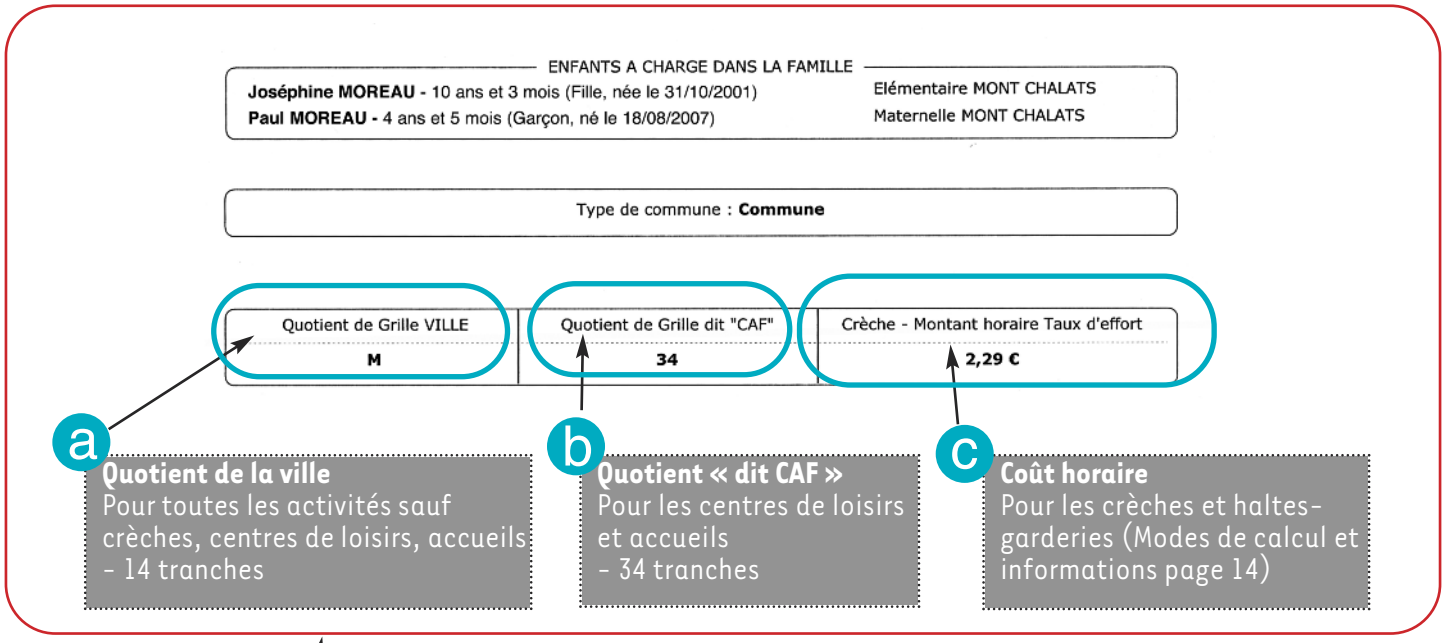
ENFANTS A CHARGE DANS LA FAMILLE
Joséphine MOREAU - 10 ans et 3 mois (Fille, née le 31/10/2001)
Paul MOREAU - 4 ans et 5 mois (Garçon, né le 18/08/2007)
Elémentaire MONT CHALATS
Maternelle MONT CHALATS
Type de commune : Commune
Quotient de Grille VILLE
M
Quotient de Grille dit "CAF"
34
Crèche - Montant horaire Taux d'effort
2,29 €
a
b
c

a Quotient de la ville
Pour toutes les activités sauf crèches, centres de loisirs, accueils - 14 tranches

b Quotient « dit CAF »
Pour les centres de loisirs et accueils - 34 tranches

c Coût horaire
Pour les crèches et haltes-garderies (Modes de calcul et informations page 14)

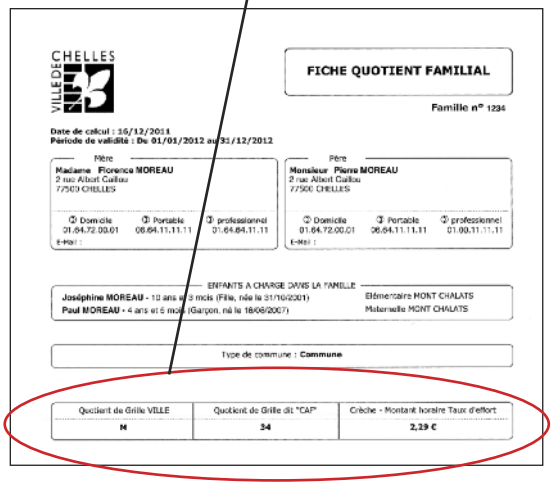
FICHE QUOTIENT FAMILIAL
Famille n° 1234
Date de calcul : 16/12/2011
Période de validité : Du 01/01/2012 au 31/12/2012
Mère
Madame Florence MOREAU
2 rue Albert Caillou
77500 CHELLES
Père
Monsieur Pierre MOREAU
2 rue Albert Caillou
77500 CHELLES
ENFANTS A CHARGE DANS LA FAMILLE
Joséphine MOREAU - 10 ans et 3 mois (Fille, née le 31/10/2001)
Paul MOREAU - 4 ans et 5 mois (Garçon, né le 18/08/2007)
Elémentaire MONT CHALATS
Maternelle MONT CHALATS
Type de commune : Commune
Quotient de Grille VILLE
M
Quotient de Grille dit "CAF"
34
Crèche - Montant horaire Taux d'effort
2,29 €

a Quotient de la ville

Tranche	en euros	
	de	à
A	0	191,50 €
B	191,51 €	242,50 €
C	242,51 €	293,50 €
D	293,51 €	391,00 €
E	391,01 €	489,00 €
F	489,01 €	586,50 €
G	586,51 €	684,50 €
H	684,51 €	779,00 €
I	779,01 €	900,00 €
J	900,01 €	980,00 €
K	980,01 €	1 100,00 €
L	1 100,01 €	1 250,00 €
M	1 250,01 €	1 600,00 €
N	1 600,01 €	+

b Quotient « dit CAF »

Code	2012	
	de	à
1	x	340,15 €
2	340,16 €	480,21 €
3	480,22 €	640,29 €
4	640,30 €	800,36 €
5	800,37 €	960,42 €
6	960,43 €	1 040,46 €
7	1 040,47 €	1 120,49 €
8	1 120,50 €	1 200,53 €
9	1 200,54 €	1 280,56 €
10	1 280,57 €	1 360,61 €
11	1 360,62 €	1 440,64 €
12	1 440,65 €	1 536,68 €
13	1 536,69 €	1 600,71 €
14	1 600,72 €	1 760,78 €
15	1 760,79 €	1 920,85 €
16	1 920,86 €	2 080,93 €
17	2 080,94 €	2 241,00 €
18	2 241,01 €	2 401,07 €
19	2 401,08 €	2 561,13 €
20	2 561,14 €	2 721,21 €
21	2 721,22 €	2 881,28 €
22	2 881,29 €	3 041,35 €
23	3 041,36 €	3 201,42 €
24	3 201,43 €	3 361,50 €
25	3 361,51 €	3 441,53 €
26	3 441,54 €	3 521,57 €
27	3 521,58 €	3 681,64 €
28	3 681,65 €	3 841,71 €
29	3 841,72 €	4 001,79 €
30	4 001,80 €	4 161,85 €
31	4 161,86 €	4 321,92 €
32	4 321,93 €	4 481,99 €
33	4 482,00 €	4 642,07 €
34	4 642,08 €	+

Crèches + Halte garderie

(référence taux d'effort) **C Taux horaire**

Conformément aux conventions (avenants) signés le 9 novembre 2000 avec la CAF, la ville applique, depuis le 1er septembre 2002 un mode de calcul basé sur l'application du taux d'effort fixé par la CAF au revenu des foyers bénéficiant de l'accueil d'un ou plusieurs de ses enfants dans les structures petite enfance.

Ce dispositif a été modifié par les délibérations du 3 mars 2006 relatives à la prestation de service unique (P.S.U) mise en place.

La participation financière des familles est calculée sur la base du total des salaires nets mensuels imposables du foyer.

Accueil collectif et familial	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Taux horaire	0,06 %	0,05 %	0,038 %	0,033 %

Pour calculer votre taux horaire

Salaires nets mensuels imposables x Taux effort horaire = Coût horaire

Exemples

Famille avec **1 enfant** et des salaires nets mensuels imposables de **1 400 €**

1400 x 0,06% = 0,84 € l'heure

Famille avec **2 enfants** et des salaires nets mensuels imposables de **3 800 €**

3 800 x 0,05% = 1,90 € l'heure

Famille avec **3 enfants** et des salaires nets mensuels imposables de **2 500 €**

2500 x 0,038% = 0,95 € l'heure

Restauration scolaire

(référence quotient ville) **Tarif par repas**

Quotient	Tarif
A	1,10 €
B	1,55 €
C	1,90 €
D	2,40 €
E	2,99 €
F	3,35 €
G	3,56 €
H	3,71 €
I	3,92 €
J	4,07 €
K	4,23 €
L	4,38 €
M	4,54 €
N	4,69 €
H. C.	5,88 €

Classes d'environnement

(référence quotient ville) **Tarif journalier**

Quotient	Tarifs Journée
A	6,84 €
B	8,70 €
C	10,78 €
D	12,95 €
E	14,45 €
F	16,53 €
G	17,56 €
H	19,01 €
I	20,47 €
J	22,22 €
K	24,86 €
L	27,25 €
M	28,70 €
N	32,80 €
CAMC*	41,35 €
H. C.*	49,94 €

* CAMC - Habitants Communauté d'Agglomération Marne et Chantereine
* H. C. Hors territoire Marne et Chantereine

Accueil

matin et soir (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

Référence quotient « CAF » b

Tarif par créneau horaire et nombre d'enfant(s) inscrit(s)

Référence quotient « CAF » **Prix par enfant(s)**

Goûter matin ou soir inclus

Horaires • 7h00 - 9h00 ou 17h00 – 19h00

Tranches	1 enfant inscrit	2 enfants inscrits	3 enfants inscrits	4 enfants inscrits
1	0,67 €	0,62 €	0,57 €	0,52 €
2	0,72 €	0,67 €	0,62 €	0,57 €
3	0,78 €	0,72 €	0,67 €	0,62 €
4	0,88 €	0,83 €	0,78 €	0,72 €
5	1,05 €	0,98 €	0,94 €	0,86 €
6	1,17 €	1,09 €	1,05 €	0,96 €
7	1,28 €	1,18 €	1,15 €	1,04 €
8	1,38 €	1,29 €	1,20 €	1,11 €
9	1,48 €	1,39 €	1,31 €	1,21 €
10	1,54 €	1,50 €	1,37 €	1,28 €
11	1,65 €	1,56 €	1,47 €	1,38 €
12	1,75 €	1,68 €	1,57 €	1,48 €
13	1,85 €	1,73 €	1,70 €	1,53 €
14	1,90 €	1,85 €	1,82 €	1,64 €
15	1,99 €	1,98 €	1,90 €	1,77 €
16	2,07 €	2,04 €	2,00 €	1,88 €
17	2,24 €	2,15 €	2,08 €	1,98 €
18	2,36 €	2,27 €	2,18 €	2,10 €
19	2,45 €	2,41 €	2,31 €	2,17 €
20	2,56 €	2,47 €	2,38 €	2,32 €
21	2,62 €	2,57 €	2,49 €	2,37 €
22	2,67 €	2,66 €	2,59 €	2,48 €
23	2,87 €	2,79 €	2,67 €	2,58 €
24	3,00 €	2,95 €	2,78 €	2,72 €
25	3,04 €	2,97 €	2,83 €	2,75 €
26	3,09 €	3,03 €	2,91 €	2,79 €
27	3,14 €	3,06 €	2,94 €	2,83 €
28	3,19 €	3,12 €	3,04 €	2,94 €
29	3,22 €	3,14 €	3,07 €	2,96 €
30	3,25 €	3,20 €	3,08 €	2,98 €
31	3,28 €	3,24 €	3,09 €	3,08 €
32	3,32 €	3,28 €	3,16 €	3,10 €
33	3,35 €	3,32 €	3,18 €	3,14 €
34	3,55 €	3,43 €	3,32 €	3,21 €

Exemples pour une famille au quotient 15 (1 seul enfant) :

si l'enfant fréquente l'accueil matin et soir une semaine dans le mois :

1,99€ x 2(tarif matin et soir) x 5 jours = 19,90€

Prix par enfant inscrit

Référence quotient « CAF » b

Horaires • 8h31 - 9h00

Goûter matin ou soir inclus

Tranches	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
1/2/3/4/5/6/7/8/9/10/11/12	0,52 €	0,47 €	0,42 €	0,37 €
13/14/15/16/17/18/19/20/21/22/23/24/25/26/27	0,62 €	0,57 €	0,52 €	0,47 €
28/29/30/31/32/33/34	0,72 €	0,67 €	0,62 €	0,57 €

Accueil de loisirs

(journées loisirs mercredi et vacances)
Référence quotient « CAF » b

Tarif journalier en euros – prix par enfant (prix du repas inclus)

Horaires • 7h00-19h00

Quotient	JOURNEE (avec repas)			
	1 enfant inscrit	2 enfants inscrits	3 enfants inscrits	4 enfants inscrits
1	3,25 €	3,19 €	2,51 €	1,14 €
2	3,76 €	3,71 €	2,97 €	1,54 €
3	4,16 €	4,10 €	3,42 €	2,03 €
4	4,64 €	4,52 €	3,77 €	2,42 €
5	5,16 €	4,87 €	4,18 €	2,83 €
6	5,78 €	5,44 €	4,69 €	3,30 €
7	6,25 €	5,89 €	5,09 €	3,68 €
8	6,71 €	6,38 €	5,49 €	4,02 €
9	7,14 €	6,70 €	5,89 €	4,42 €
10	7,61 €	7,10 €	6,28 €	4,76 €
11	8,00 €	7,54 €	6,84 €	5,13 €
12	8,45 €	8,00 €	7,09 €	5,47 €
13	8,84 €	8,40 €	7,44 €	5,81 €
14	9,20 €	8,70 €	7,75 €	6,11 €
15	9,70 €	9,18 €	8,26 €	6,59 €
16	10,22 €	9,63 €	8,76 €	7,02 €
17	10,77 €	10,14 €	9,23 €	7,52 €
18	11,25 €	10,61 €	9,66 €	7,97 €
19	11,71 €	11,11 €	10,18 €	8,44 €
20	12,25 €	11,67 €	10,66 €	8,96 €
21	12,70 €	12,20 €	11,22 €	9,42 €
22	13,26 €	12,81 €	11,81 €	9,88 €
23	13,85 €	13,43 €	12,43 €	10,51 €
24	14,56 €	13,96 €	13,06 €	11,07 €
25	14,63 €	14,13 €	13,11 €	11,13 €
26	15,46 €	14,99 €	13,71 €	11,65 €
27	15,65 €	15,16 €	13,84 €	11,72 €
28	17,01 €	15,97 €	14,79 €	12,50 €
29	17,23 €	16,16 €	14,94 €	12,62 €
30	17,48 €	16,44 €	15,19 €	12,81 €
31	19,19 €	17,39 €	16,25 €	13,72 €
32	19,46 €	17,64 €	16,42 €	13,86 €
33	19,43 €	17,74 €	16,52 €	13,97 €
34	20,39 €	19,32 €	17,97 €	15,31 €

Horaires • 7h00-14h00

Quotient	DEMI-JOURNEE MATIN (avec repas)			
	1 enfant inscrit	2 enfants inscrits	3 enfants inscrits	4 enfants inscrits
1	2,27 €	2,23 €	1,75 €	0,80 €
2	2,63 €	2,59 €	2,07 €	1,08 €
3	2,91 €	2,87 €	2,40 €	1,42 €
4	3,24 €	3,16 €	2,64 €	1,69 €
5	3,62 €	3,40 €	2,94 €	1,98 €
6	4,04 €	3,80 €	3,28 €	2,32 €
7	4,38 €	4,11 €	3,55 €	2,58 €
8	4,70 €	4,46 €	3,85 €	2,82 €
9	5,00 €	4,69 €	4,11 €	3,09 €
10	5,32 €	4,98 €	4,40 €	3,34 €
11	5,61 €	5,27 €	4,78 €	3,60 €
12	5,92 €	5,61 €	4,97 €	3,84 €
13	6,19 €	5,88 €	5,21 €	4,07 €
14	6,44 €	6,09 €	5,43 €	4,28 €
15	6,78 €	6,43 €	5,78 €	4,61 €
16	7,15 €	6,73 €	6,12 €	4,92 €
17	7,54 €	7,10 €	6,47 €	5,25 €
18	7,88 €	7,43 €	6,75 €	5,58 €
19	8,20 €	7,78 €	7,12 €	5,91 €
20	8,57 €	8,18 €	7,47 €	6,27 €
21	8,88 €	8,54 €	7,85 €	6,60 €
22	9,28 €	8,97 €	8,27 €	6,93 €
23	9,70 €	9,40 €	8,70 €	7,35 €
24	10,20 €	9,77 €	9,14 €	7,75 €
25	10,24 €	9,88 €	9,17 €	7,79 €
26	10,82 €	10,50 €	9,60 €	8,15 €
27	10,95 €	10,61 €	9,70 €	8,21 €
28	11,91 €	11,18 €	10,35 €	8,75 €
29	12,06 €	11,30 €	10,47 €	8,83 €
30	12,24 €	11,52 €	10,63 €	8,97 €
31	13,43 €	12,17 €	11,37 €	9,61 €
32	13,62 €	12,35 €	11,50 €	9,70 €
33	13,74 €	12,41 €	11,57 €	9,78 €
34	14,41 €	13,53 €	12,58 €	10,72 €

Horaires • 13h30-19h00

Quotient	DEMI-JOURNEE après-midi (sans repas)			
	1 enfant inscrit	2 enfants inscrits	3 enfants inscrits	4 enfants inscrits
1	1,95 €	1,92 €	1,50 €	0,68 €
2	2,25 €	2,22 €	1,79 €	0,92 €
3	2,50 €	2,47 €	2,05 €	1,21 €
4	2,78 €	2,70 €	2,25 €	1,45 €
5	3,10 €	2,91 €	2,51 €	1,70 €
6	3,47 €	3,26 €	2,82 €	1,98 €
7	3,75 €	3,53 €	3,05 €	2,20 €
8	4,03 €	3,83 €	3,29 €	2,42 €
9	4,28 €	4,02 €	3,53 €	2,64 €
10	4,56 €	4,26 €	3,77 €	2,86 €
11	4,79 €	4,52 €	4,10 €	3,08 €
12	5,07 €	4,79 €	4,26 €	3,28 €
13	5,30 €	5,04 €	4,47 €	3,49 €
14	5,53 €	5,22 €	4,65 €	3,67 €
15	5,82 €	5,50 €	4,96 €	3,96 €
16	6,13 €	5,77 €	5,25 €	4,20 €
17	6,46 €	6,08 €	5,55 €	4,51 €
18	6,75 €	6,36 €	5,79 €	4,77 €
19	7,03 €	6,66 €	6,10 €	5,07 €
20	7,34 €	7,01 €	6,41 €	5,37 €
21	7,62 €	7,31 €	6,73 €	5,66 €
22	7,96 €	7,68 €	7,09 €	5,93 €
23	8,31 €	8,06 €	7,47 €	6,30 €
24	8,73 €	8,37 €	7,83 €	6,64 €
25	8,78 €	8,48 €	7,86 €	6,68 €
26	9,27 €	9,00 €	8,23 €	6,99 €
27	9,38 €	9,10 €	8,31 €	7,04 €
28	10,21 €	9,58 €	8,87 €	7,51 €
29	10,33 €	9,69 €	8,97 €	7,58 €
30	10,49 €	9,86 €	9,12 €	7,69 €
31	11,52 €	10,43 €	9,75 €	8,23 €
32	11,68 €	10,58 €	9,85 €	8,32 €
33	11,77 €	10,64 €	9,91 €	8,38 €
34	12,35 €	11,59 €	10,79 €	9,18 €

Veillées

(fêtes accompagnées d'un repas entre 19 h 00 et 22 h 00)

Tarif = 5,10 €

Camping

(par nuit comprenant le repas du soir et un petit déjeuner)

Tarif = 7,14 €

Etudes surveillées

(référence quotient ville) ⓐ **Tarif mensuel**

Quotient	Tarif pour 1 enfant inscrit	Tarif pour 2 enfants inscrits	Tarif pour 3 enfants inscrits	Tarif pour 4 enfants inscrits
A	9,10 €	13,65 €	18,20 €	22,75 €
B	13,20 €	19,80 €	26,40 €	33,00 €
C	16,20 €	24,30 €	32,40 €	40,50 €
D	17,80 €	26,70 €	35,60 €	44,50 €
E	19,50 €	29,25 €	39,00 €	48,75 €
F	21,00 €	31,50 €	42,00 €	52,50 €
G	22,60 €	33,90 €	45,20 €	56,50 €
H	24,10 €	36,15 €	48,20 €	60,25 €
I	25,60 €	38,40 €	51,20 €	64,00 €
J	27,30 €	40,95 €	54,60 €	68,25 €
K	28,80 €	43,20 €	57,60 €	72,00 €
L	30,30 €	45,45 €	60,60 €	75,75 €
M	31,80 €	47,70 €	63,60 €	79,50 €
N	33,40 €	50,10 €	66,80 €	83,50 €
Hors commune	41,10 €	61,65 €	82,20 €	102,75 €

Etudes surveillées + Accueil

(référence quotient ville) **Tarif mensuel**

Quotient	Tarif pour 1 enfant inscrit	Tarif pour 2 enfants inscrits	Tarif pour 3 enfants inscrits	Tarif pour 4 enfants inscrits
A	14,56 €	21,84 €	29,12 €	36,40 €
B	21,12 €	31,68 €	42,24 €	52,80 €
C	25,92 €	38,88 €	51,84 €	64,80 €
D	28,48 €	42,72 €	56,96 €	71,20 €
E	31,20 €	46,80 €	62,40 €	78,00 €
F	33,60 €	50,40 €	67,20 €	84,00 €
G	36,16 €	54,24 €	72,32 €	90,40 €
H	38,56 €	57,84 €	77,12 €	96,40 €
I	40,96 €	61,44 €	81,92 €	102,40 €
J	43,68 €	65,52 €	87,36 €	109,20 €
K	46,08 €	69,12 €	92,16 €	115,20 €
L	48,48 €	72,72 €	96,96 €	121,20 €
M	50,88 €	76,32 €	101,76 €	127,20 €
N	53,44 €	80,16 €	106,88 €	133,60 €
Hors commune	65,76 €	98,64 €	131,52 €	164,40 €

Centre d'arts plastiques

(référence quotient ville) **Tarif annuel**

Quotient	Enfants (5 à 18 ans)
A	25,28 €
B	32,69 €
C	40,36 €
D	46,32 €
E	48,13 €
F	51,09 €
G	53,47 €
H	58,21 €
I	61,52 €
J	63,20 €
K	65,57 €
L	68,05 €
M	70,90 €
N	75,84 €
CAMC	157,52 €
Hors commune	176,84 €

École des sports

(référence quotient ville) **Tarif annuel**

Quotient	Tarifs
	Adhésion annuelle
A	37,70 €
B	53,30 €
C	65,80 €
D	84,10 €
E	101,20 €
F	116,60 €
G	132,40 €
H	142,80 €
I	152,50 €
J	162,30 €
K	172,30 €
L	183,20 €
M	195,50 €
N	204,00 €
CAMC	278,60 €
Hors commune	353,10 €

Stages sportifs

Tarifs uniques

Forfait	Tarifs
Stage 5 demi-journées	9,20 €
Activités à la carte l'après-midi	
1 demi-journée	2,50 €
2 demi-journées	3,00 €
3 demi-journées	5,00 €
4 demi-journées	7,00 €
5 demi-journées	9,50 €

Club jeunesse

Participation des jeunes à hauteur de 50% du coût des activités payantes

Annexes

- Fiche de renseignements familiaux page 47
- Bulletin d'inscription administrative (1 bulletin par enfant) page 49
- Fiche autorisation CAFPRO page 51
- Demande de prélèvement automatique page 53

Renseignements familiaux

Année 2012-2013
Composition du foyer où vivent les enfants

A

1er adulte du foyer

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Profession : .....

Employeur : .....

Adresse de l'employeur : .....

Téléphone du domicile : ..... Téléphone portable : .....

Téléphone professionnel : ..... Adresse mail : .....

Lien de parenté avec l'enfant (à cocher)
☐père ☐mère ☐beau-père ☐belle-mère ☐tuteur ☐Autre : .....

Situation familiale : ☐Marié(e) ☐Pacsé(e) ☐Vie maritale ☐Séparé(e) ☐Divorcé(e) ☐Célibataire ☐Veuf(ve)

2e adulte du foyer

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Profession : .....

Employeur : .....

Adresse de l'employeur : .....

Téléphone du domicile : ..... Téléphone portable : .....

Téléphone professionnel : ..... Adresse mail : .....

Lien de parenté avec l'enfant (à cocher)
☐père ☐mère ☐beau-père ☐belle-mère ☐tuteur Autre : .....

Situation familiale : ☐ Marié(e) ☐Pacsé(e) ☐Vie maritale ☐Séparé(e) ☐Divorcé(e) ☐Célibataire ☐Veuf(ve)

Régime de sécurité sociale : ..... Caisse d'affiliation : .....

Personne bénéficiaire des allocations : ..... N° d'allocataire : .....

Assurance responsabilité civile

Compagnie d'assurance : ..... N° de contrat : .....

Tout changement de situation est à signaler par écrit à la Mairie-Espace Services

Date : .....

→ Signature :

☞ BULLETIN(S) À RENVOYER OU À DÉPOSER

Mairie - Espace Services
Parc du Souvenir Emile Fouchard - 77505 Chelles Cedex
portail-familles@chelles.fr

Inscription administrative

Année 2012/2013

(une fiche/enfant - photocopies autorisées)

B

Enfant

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : / / Sexe : M ☐ F ☐

Ecole fréquentée : ..... Niveau scolaire 2011-2012 : .....

Mère (coordonnées à renseigner si elles n'apparaissent pas dans la composition du foyer du formulaire A)

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Adresse mail : .....

Téléphone du domicile : ..... Téléphone portable : .....

Téléphone professionnel : ..... Adresse mail : .....

A l'autorité parentale : Oui ☐ Non ☐ (En cas de divorce, joindre le jugement)

Père (coordonnées à renseigner si elles n'apparaissent pas dans la composition du foyer du formulaire A)

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Adresse mail : .....

Téléphone du domicile : ..... Téléphone portable : .....

Téléphone professionnel : ..... Adresse mail : .....

A l'autorité parentale : Oui ☐ Non ☐ (En cas de divorce, joindre le jugement)

Contact(s) obligatoire(s) autre(s) que les parents

	Contact N°1	contact N°2
NOM		
Prénom		
Lien de parenté avec l'enfant		
Tél. perso		
Tél. portable		
Autorisé(e) à venir chercher l'enfant	☐	☐
A prévenir	☐	☐

(Seules les personnes majeures sont autorisées à venir chercher l'enfant scolarisé en maternel)

Renseignements médicaux

Médecin traitant..... Tél. du médecin traitant : .....

Vaccins à jour : DT Polio (obligatoire) ☐ oui ☐ non ROR (conseillé) ☐ oui ☐ non BCG (non obligatoire) ☐ oui ☐ non

Affections ou Maladies particulières * : ..... Allergies * : .....

(*En cas de maladies ou d'allergies, un Protocole d'Accueil Individualisé – P.A.I. - doit être établi pour que l'enfant soit accueilli à l'école et dans les structures municipales. Prendre rendez-vous avec la Mairie - Direction de la Vie scolaire : 01 64 72 84 43)

Autres observations médicales utiles : .....

Autorisations :

J'autorise mon enfant à :

sortir seul de l'activité Oui ☐ Non ☐ être filmé et/ou photographié* Oui ☐ Non ☐

*Les films et photos sont susceptibles d'être utilisés dans le cadre des publications municipales

J'autorise le directeur du centre de vacances de l'accueil de loisirs à faire soigner mon enfant et à pratiquer les interventions d'urgence, éventuellement sous anesthésie générale, suivant les prescriptions des médecins.

Date : ..... → Signature :

Inscription administrative

Valable du 3 septembre 2012 au 4 septembre 2013

Cette inscription permet à votre enfant d'accéder aux activités suivantes

ACTIVITÉS	COMMENTAIRES
Crèche	Demande de place (bulletin F)
Halte-jeux	Demande de place (bulletin G)
Accueil de loisirs avant et après l'école	Pas de réservation (facturation à la présence)
Etudes surveillées	Réservations obligatoires (formulaire D)
Accueil de loisirs du mercredi	Réservations obligatoires (formulaires C1 à C5)
Accueil de loisirs des petites vacances	Réservations obligatoires (formulaires E1 à E4)
Séjours vacances (hiver et printemps 2012)	Demande de place (formulaires disponibles en janvier 2012)
Séjours vacances et accueil de loisirs été 2012	Demande de place/réservation (formulaires disponibles en avril 2012)

Autorisations :

J'autorise mon enfant à :

sortir seul de l'activité Oui ☐ Non ☐

être filmé* Oui ☐ Non ☐

être photographié* Oui ☐ Non ☐

*Les films et photos sont susceptibles d'être utilisés dans le cadre des publications municipales

J'autorise le directeur du centre de vacances de l'accueil de loisirs à faire soigner mon enfant et à pratiquer les interventions d'urgence, éventuellement sous anesthésie générale, suivant les prescriptions des médecins.

Date : ..... → Signature :

Justificatifs à joindre :

- Livret de famille (photocopie pages des parents et page de l'enfant concerné).
- Carnet de santé (photocopie de la page des vaccins pour chaque enfant, avec indication sur la photocopie du nom de l'enfant concerné).
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (photocopies) : facture EDF, GDF, quittance de loyer (facture téléphone portable non acceptée).
- En cas de divorce, joindre la photocopie du jugement de divorce.

☞ BULLETIN(S) À RENVOYER OU À DÉPOSER

Mairie - Espace Services

Parc du Souvenir Emile Fouchard - 77505 Chelles Cedex

portail-familles@chelles.fr

Demande d'autorisation de Consultation CAF PRO

La Ville de Chelles vient d'adhérer à un nouveau système informatique proposé par la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne qui, après autorisation des familles, permet de consulter directement les éléments de votre dossier d'allocations familiales nécessaires à l'exercice de notre mission.
La Mairie s'engage à la confidentialité de ces informations qui ne seront utilisées que dans le cadre du calcul du Quotient Familial.
Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous vous rappelons que vous pouvez vous opposer à la consultation de ces informations en nous contactant. Dans ce cas, il vous appartient de nous fournir les informations nécessaires au traitement de votre dossier.

AUTORISATION DE CONSULTATION « CAFPRO »

Je soussigné(e) Mademoiselle, Madame, Monsieur : .....

Demeurant : .....

.....

AUTORISE L'espace services de la Ville de Chelles, à consulter mes données ressources, par la liaison CAF-PRO, en utilisant mon numéro d'allocataire CAF 77 : .....

et M'ENGAGE à communiquer tous changements de situation familiale ou financière.
Ceci afin de réactualiser mon quotient familial

Chelles, le .....

→ Signature :

☞ BULLETIN(S) À RENVOYER OU À DÉPOSER

Mairie - Espace Services
Parc du Souvenir Emile Fouchard - 77505 Chelles Cedex
portail-familles@chelles.fr

DEMANDE DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE H

Joindre obligatoirement un RIB /RIP /RICE

CETTE DEMANDE EST VALABLE JUSQU'À ANNULATION DE MA PART À NOTIFIER EN TEMPS VOULU AU CRÉANCIER.

Nom, prénom et adresse postale complète du débiteur

Désignation de l'Etablissement du compte à débiter

Compte à débiter

Code Etabliss	Guichet	N° de compte	Clé RIB
_____	_____	_____	__

Nom et adresse du créancier

Mairie de Chelles
Parc du Souvenir Emile Fouchard
77505 CHELLES Cedex

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessus.
En cas de litige sur un prélèvement, je pourrais en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte.
Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° national d'émetteur
485843

Nom, prénom et adresse du débiteur

Nom et adresse du créancier

Mairie de Chelles
Parc du Souvenir Emile Fouchard
77505 CHELLES Cedex

Compte à débiter

Code Etabliss	Guichet	N° de compte	Clé RIB
_____	_____	_____	__

Nom et adresse postale de l'Etablissement teneur du compte à débiter

Date : .....

→ Signature

Prière de renvoyer les deux parties de cet imprimé au créancier, sans les séparer, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de caisse d'épargne (RICE)

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues dans la délibération n°80 du 1/04/90 de la Commission Nationale Informatique et Libertés.

☞ BULLETIN(S) À RENVOYER OU À DÉPOSER

Mairie - Espace Services
Parc du Souvenir Emile Fouchard - 77505 Chelles Cedex
portail-familles@chelles.fr

Guide des familles
Edition 2012 - 2013
Réalisée par la Mairie de Chelles
Direction de la Communication et de l'Evénementiel
Conception graphique - maquette Monique Tran
Rédaction : Sandrine Petitgas
© Photos Vincent Colin
Impression : Printed & Co (Imprim'Vert)
Papier recyclé Satimat Green
Tirage : 8000 exemplaires